

## Vue d'ensemble des résultats salariaux

Entreprise	Résultat effectif	Divers
<b>Communication</b>		
<b>cablex SA</b>	Négociations à venir	
<b>localsearch</b>	Négociations à venir	
<b>Swisscom</b>	Négociations en cours	

<b>Poste/Logistique</b>		
<b>CarPostal Suisse SA</b>	Les bandes salariales seront relevées de 0,4 %. En cas de résultat positif de l'entreprise, versement unique rétroactif de 0,4 % du salaire au printemps 2023	Pas de négociations. Résultat décidé dans le contexte de l'issue des négociations CCT 2022
<b>Epsilon / DMC</b>	Augmentation du salaire minimum à 18 CHF de l'heure au 1er septembre 2021. Augmentation du salaire minimum à 18CHF27 au 1er janvier 2022. Mesure appliquée dans chaque région où le salaire était plus bas auparavant	Ces décisions n'ont pas été prises dans le cadre des négociations salariales officielles
<b>IMS SA</b>	Négociations à venir	
<b>Notime SA</b>	Négociations à venir	
<b>PostFinance SA</b>	Négociations à venir	
<b>PostLogistics SA</b>	Négociations à venir	
<b>Presto SA</b>	0,8 % individuel. Les mesures sont distribuées selon le taux d'occupation et les années de service et réparties sous formes de paiement unique	
<b>SPS SA</b>	Négociations à venir	
<b>Unités Services logistiques, Services de communication, RéseauPostal SA (Poste CH SA)</b>	Négociations à venir	

<b>Transports Publics</b>		
<b>BLS</b>	0,9 % individuel pour la progression salariale. Harmonisation des cotisations d'épargne (60% employeur ; 40% employé-e) et injection de 2.5 millions CHF supplémentaires dans la CP dès 2022	
<b>CFF et CFF Cargo</b>	Augmentation de 0,8 % de la masse salariale pour des mesures individuelles, et de 0,4 % pour les très bonnes prestations et de 0,15 % pour des salaires se situant dans les 2/3 inférieurs de la plage salariale	
<b>CFF Cargo International SA</b>	0,6 % individuel, et un jour de congé (0,4% de la masse salariale)	

<b>CJ (Chemin de fer Jura)</b>	Promotion dans les échelons selon CCT. Relèvement de la grille salariale de 1,2 %	
<b>login</b>	Négociations à venir	
<b>MGB</b>	0,6 % individuel pour la progression salariale selon la convention d'entreprise, injection dans la caisse de pension	
<b>Remontées mécaniques VS</b>	Décidé par le Conseil d'Etat valaisan	Pas de négociations
<b>RhB</b>	0,5 % individuel pour la progression salariale selon la convention d'entreprise	
<b>Securitrans Public Transport Security SA</b>	Négociations en cours	
<b>SOB</b>	1,15 % individuel	
<b>SZU</b>	Négociations en cours	
<b>Thurbo SA</b>	0,8 % individuel 0,5 % de la masse salariale pour corriger des différences salariales (pas objet des négociations salariales)	
<b>TILO SA</b>	Prime unique de 500 CHF	
<b>TMR</b>	Application des mécanismes salariaux prévus par le règlement d'entreprise (échelons et classe)	Résultats éventuels encore à venir
<b>TPF</b>	Négociations en cours	
<b>TPG</b>	Négociations en cours	
<b>TPL</b>	Négociations à venir	
<b>zb</b>	Progression salariale individuelle selon CCT	

<b>Administration publique</b>		
<b>Administration fédérale</b>	Augmentation générale de 0,5 %	
<b>EPF</b>	Augmentation générale de 0,5 % et 1,2 % de la masse salariale distribués pour des mesures individuelles	
<b>PUBLICA</b>	Négociations à venir	
<b>Swissmedic</b>	1,5 % de la masse salariale (0,75 % général et 0,75 % individuel)	